

FLASH

Réunion du groupe consultatif des Terminaux Corridor de Fret 2

Le 7 mars 2013

Introduction

La Présidente et le Directeur introduisent la réunion. L'année 2013 est une année importante car le 10 novembre 2013 au plus tard, six des neuf corridors initiaux prévus dans le règlement européen 913/2010 relatif au réseau ferroviaire européen pour un fret compétitif doivent être opérationnels. Le Corridor de Fret 2 en fait partie.

Les destins du groupe consultatif des terminaux (TAG) et ceux du Comité de gestion sont étroitement liés pour faire de ce Corridor de Fret 2 un succès.

Mise en œuvre du Corridor de Fret 2

Le Comité de gestion indique que les corridors de fret constituent des projets extrêmement ambitieux. Ils sont menés dans le cadre du règlement européen n° 913/2010. Ces ambitions peuvent être mesurées au regard de l'ensemble des sujets traités par le Corridor de Fret 2. Les projets suivants doivent ainsi être menés en parallèle et dans une certaine interdépendance:

- la gouvernance avec un concept novateur de coopération entre des gestionnaires d'infrastructure, des organismes de répartition, des ministères, des entreprises ferroviaires et des terminaux;
- la mise en œuvre, le lancement et l'exécution d'une étude de marché ;

- la gestion des capacités qui constitue un enjeu essentiel avec la mise en place de sillons préétablis qui bénéficieront des protections prévues par le règlement n° 913/2010. A partir du 10 novembre 2013; une entreprise ferroviaire pourra réserver, en une seule demande, un sillon entre les Pays-Bas et la Suisse par exemple ;
- la mise en place d'un guichet unique pour l'allocation des sillons ;
- le plan d'investissements ;
- la gestion du trafic ;
- la coordination des travaux à l'échelle du corridor avec pour buts de rendre public de manière précise et détaillée une liste des travaux menés pour le corridor dans les trois prochaines années et favoriser une coordination optimale des travaux de part et d'autre des frontières ;
- la publication annuelle d'un Document d'Information du Corridor ;
- la définition précise des caractéristiques du Corridor et notamment la définition des itinéraires ;
- l'adaptation des outils de communication avec le concept de Corridor de Fret 2. Un nouveau site Internet et un nouveau logo seront ainsi conçus.

Le Comité de gestion travaille en lien étroit avec les ministères des transports et la Commission Européenne pour s'inscrire plus largement dans le contexte des corridors du réseau central qui associeront les structures ferroviaires, fluviales et maritimes.

Collecte des informations des terminaux pour le Document d'Information du Corridor

Le Comité de gestion présente les informations relatives aux terminaux qui doivent être collectées pour être intégrées dans le Document d'Information du Corridor, ainsi que le planning de récolte de ces informations.

Il indique que dans le cadre du règlement 913/2010, la définition de terminal est très large car elle englobe à la fois le port, les faisceaux de relais de traction et les voies servant à la formation des trains. Les ports sont considérés comme des terminaux et à l'intérieur de ceux-ci se trouvent également toutes sortes de terminaux.

L'enjeu de cette collecte d'information consiste à recueillir l'information la plus large afin qu'elle soit la plus utile possible pour les utilisateurs du corridor.

Le questionnaire comprend quatre fichiers, chacun dédié à un type terminal. Il appartient aux terminaux d'identifier les informations qui paraissent importantes pour leurs clients.

Un lien figurera dans le Document d'Information du Corridor (Livre III) vers les sites de chaque terminal. Ce document sera rendu public avant le 10 novembre 2013 et sera mis à jour pour chaque service annuel.

Parallèlement, Le Comité de gestion envisage à plus long terme de proposer cette information dans d'autres contextes pour offrir aux acteurs du monde ferroviaire des informations très complètes sur le corridor, accompagnées des cartes adaptées. CFL Multimodal précise que l'interactivité sur Internet constitue un atout précieux et serait donc un support très intéressant.

Coordination entre l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire et celle des terminaux

Le Comité de gestion présente la coordination entre l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire et celle des terminaux.

Plus particulièrement, il explique comment seront construits les PaPs (sillons préconstruits) : des sillons seront construits

entre des jonctions, c'est-à-dire les grands nœuds du Corridor et une harmonisation sera opérée entre ces jonctions à l'échelle internationale.

TIS (Train Information System) sera mis à la disposition des terminaux après signature d'un accord avec l'EF responsable du transport. Chaque terminal sera défini par une liste de points de mesure de TIS. Au sein d'un grand terminal, il est possible qu'il y ait plusieurs points. Cependant, la plupart des terminaux comprendront un point spécifique.

Le Comité de gestion précise que les lignes situées à l'intérieur d'un terminal peuvent être très longues. Ces lignes-là ne sont pas des lignes du corridor. Elles ne sont pas soumises au règlement n° 913-2010. Cela n'empêche pas que le terminal lui-même appartienne au Corridor.

Présentation du plan d'investissement

Le Comité de gestion présente le plan d'investissement du Corridor.

L'ensemble des projets d'investissements représente 6 milliards d'euros de travaux pour des travaux qui s'étendront sur une période de dix ans à partir de 2012, dans l'ensemble des pays traversés par le corridor. Cependant, tous les travaux n'ont pas été approuvés. Pour des raisons budgétaires ou par manque de pertinence, ils pourront ne pas être retenus par les gestionnaires d'infrastructure nationaux ou par les ministères.

Le Comité de gestion évoque le projet d'étude relative aux gabarits. Il s'agit de cerner les investissements nécessaires même si la réalisation postérieure de travaux n'est pas garantie. Le Corridor de Fret 2 a demandé des subventions européennes pour les études portant sur le Luxembourg et la France. La Suisse est également concernée. CFL Multimodal remercie le Comité de gestion au sujet de ce projet d'étude pour lequel il voit enfin une concrétisation et souhaite que les groupes consultatifs puissent être entendus sur l'importance de ce sujet.

Point d'étape sur l'étude de marché

Le Comité de gestion présente un point d'étape sur l'étude de marché : l'état d'avancement, les caractéristiques actuelles de l'infrastructure, la situation actuelle du marché, une liste des barrières à l'utilisation du corridor de fret 2 et des points d'action permettant d'améliorer le service. Cette étude permet aussi de recueillir les éléments permettant d'identifier les possibilités d'itinéraires supplémentaires au sein du Corridor du Fret 2 et a aussi permis de procéder à l'inventaire des terminaux.

Vis-à-vis des autres modes de transports, le fret ferroviaire est en troisième position après la route, largement majoritaire, et la circulation fluviale. Favoriser un report de la route au rail est l'un des objectifs du Comité de gestion. CFL Multimodal informe que le report de la route au rail (et non de la voie fluviale au rail) est aussi l'objectif du groupe de transports combinés de l'UIC.

Une liste de points d'action a été identifiée avec le Groupe consultatif des entreprises ferroviaires :

- la transparence et la simplification des prix. Un objectif pourrait consister à fournir des prix pour chaque sillon de notre catalogue ;
- l'amélioration de l'infrastructure et principalement du gabarit;
- l'harmonisation des règles de sécurité, notamment pour la circulation des trains à un terminal situé juste de l'autre côté d'une frontière ;
- la coordination des travaux qui doit être favorisée le long de la ligne.

Participaient à cette réunion des représentants de :

Groupe consultatif des terminaux (TAG) de RFC2: IFB, Grand Port Maritime de Dunkerque, PSA Antwerp, Terminal Container Athus, Grand Port Maritime du Havre, Port autonome de Strasbourg, RFF, Terminaux Intermodaux de Bettembourg, CCI Côte d'Opale Port de Calais, Logistics in Wallonia, SNCF GEODIS, SNCF EIC NPDC

Comité exécutif de RFC2: Ministère belge, Ministère français

Comité de gestion de RFC2: Sillon Suisse, Infrabel, ACF, CFL, RFF, GEIE RFC2

En matière de communication, le comité de gestion s'accorde avec CFL Multimodal pour dire qu'elle a été plutôt calme jusqu'à présent. Cependant, une personne a été recrutée pour s'occuper de la communication et notamment celle avec les groupes consultatifs.

Certains membres du TAG s'expriment sur l'importance de la gestion des derniers kilomètres hors du corridor jusqu'aux terminaux. La réflexion doit porter sur une accessibilité maximale afin de garantir au marché la meilleure qualité de service. Le Comité de gestion précise que cette problématique concerne la gestion de trafic durant les premiers kilomètres après la sortie du terminal et jusqu'au raccordement. Elle est donc beaucoup plus vaste que le cadre des terminaux et il n'est pas certain qu'elle relève de la responsabilité du Corridor. Au sein du corridor, l'accent sera cependant mis sur une amélioration de la gestion du trafic.

Conclusion

Le Comité remercie les membres du TAG pour leur participation active aux débats qui vont contribuer à l'amélioration des questionnaires qui seront prochainement adressés aux terminaux et au renforcement de l'accent qui sera mis sur la gestion du trafic et la politique de communication

Dans les six prochains mois, le Document d'Information du Corridor sera rendu public. Une nouvelle réunion aura lieu avant le lancement du Corridor en novembre 2013.